
AVIS

Proposition tarifaire actualisée de VIVAQUA pour l'année 2026

Demandeur	BRUGEL
Demande reçue le	8 octobre 2025
Demande traitée par	Commission Environnement
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	20 novembre 2025

Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).

Préambule

Conformément à l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau (ci-après ordonnance « cadre eau »), BRUGEL est chargé d'approuver les méthodologies tarifaires des opérateurs de l'eau à Bruxelles. Cette procédure prévoit une saisine de Brupartners ainsi que du Comité des usagers de l'eau.

VIVAQUA a introduit une proposition tarifaire actualisée (PTA) pour l'année 2026, invoquant des circonstances exceptionnelles liées aux impayés en Région de Bruxelles-Capitale et à l'augmentation conséquente du montant des irrécouvrables.

L'augmentation correspond à un impact moyen de 41,49 € par an pour un ménage type de 2 personnes consommant 62 m³ par an.

Avis

1. Considérations générales

1.1 Stabilité tarifaire

Brupartners comprend les objectifs de l'ordonnance « cadre eau » comme étant ceux de créer un cadre stable et prévisible pour les particuliers et les entreprises. Il ne peut donc que regretter l'incertitude que l'introduction de la PTA fait peser sur la politique de l'eau.

Cette PTA témoigne néanmoins avant tout de la fragilisation du tissu socio-économique de la Région ; cette fragilisation impactant *de facto* le fonctionnement et les investissements de VIVAQUA. Il est à noter que cette augmentation tarifaire se fait en parallèle de la mise en place d'une politique de maîtrise des dépenses et d'optimisation de la gestion de VIVAQUA comme cela a été souligné dans l'avis relatif au Plan de Gestion de l'Eau (PGE).

1.2 Coût et tarification de l'eau

L'eau est un bien vital dont la gestion ne constitue pas une dépense facultative et implique des obligations de service public. En outre, la gestion de l'eau ne se limite pas à la simple fourniture. Elle englobe également des aspects tels que : l'entretien des réseaux (arrivées, égouttage) et des ouvrages d'art (bassins d'orage et autres infrastructures), la gestion des eaux de pluie, l'assainissement des eaux usées... Par ailleurs, une politique de gestion de l'eau intègre aussi les thématiques de justice sociale, de résilience climatique, de sécurité publique

L'eau, ressource précieuse et limitée, a donc un prix et le financement ainsi que les investissements à prévoir pour garantir la bonne gestion de cette ressource, bien que conséquents, sont nécessaires. Ils s'inscrivent dans des temps longs et demandent une planification et une vision basée sur des plans directeurs robustes et stables.

Brupartners estime que le coût de la gestion de l'eau doit être couvert en vertu du principe de « pollueur-payeur ». Néanmoins, son application doit être pensée en phase avec la réalité économique et sociale et l'intégralité de ce coût ne peut reposer uniquement sur l'application de la tarification des consommations. Un équilibre doit être trouvé entre les modes de financement suivants :

1. La tarification de la consommation, qui repose sur le principe pollueur-payeur et permet de responsabiliser les usagers ;
2. Les dispositifs publics de soutien spécifique à certaines catégories de consommateurs ;
3. Le financement public nécessaire pour couvrir certaines dépenses exceptionnelles, assumer des évolutions systémiques et assurer la solidarité.

Brupartners souligne que le prix de l’eau représente un coût dans le fonctionnement des entreprises, particulièrement dans le cas d’activité exigeant l’utilisation de quantités importantes d’eau. Dans un contexte de pression accrue sur les ressources et de transition écologique, la question de la disponibilité de l’eau est donc également centrale du point de vue économique.

Brupartners est conscient que les investissements publics ne peuvent pas, à eux seuls, couvrir l’ensemble des coûts liés à la gestion de l’eau. Dans ce contexte, une augmentation du prix de l’eau apparaît inévitable à moyen et long termes. Cette évolution doit toutefois s’accompagner d’un cadre tarifaire équilibré, garantissant à la fois la soutenabilité économique du service et la lutte effective contre la vulnérabilité hydrique. Il insiste donc pour qu’une attention scrupuleuse soit accordée aux impacts économiques et sociaux de la tarification de l’eau. Il demande d’être particulièrement attentif aux situations rencontrées par des publics fragilisés confrontés à un risque élevé de pauvreté et particulièrement exposés à des difficultés liées à l’accès aux droits.

Par ailleurs, **Brupartners** estime essentiel d’assurer l’efficacité du secteur de l’eau et de le pérenniser au travers d’un financement adéquat. Dès lors, le débat sur les sources de financement des opérateurs de l’eau revêt une importance majeure. Il insiste sur l’importance de garantir le financement des opérateurs de l’eau et de continuer à investir dans ce secteur eu égard à ses besoins actuels et futurs.

Ainsi, la politique de l’eau doit bénéficier d’un financement solide et durable, permettant aux opérateurs d’assurer pleinement leurs missions de service public. Ce financement doit reposer sur des principes clairs et équitables. Il s’agit, d’une part, de garantir l’application du principe du pollueur-payeur afin que les coûts liés à la protection et à la gestion de la ressource soient assumés de manière juste. D’autre part, il est indispensable de veiller à ce que les mécanismes mis en place n’aggravent pas la situation des ménages et des entreprises les plus fragiles, déjà confrontés à des pressions économiques importantes.

Brupartners renvoie à son avis d’initiative relatif au document préparatoire au Plan de Gestion de l’Eau de la Région de Bruxelles-Capitale 2028-2033 approuvé le 20 novembre 2025, dans lequel il développe plus en détail ses considérations relatives au coût et au financement de la politique de l’eau.

Par ailleurs, **Brupartners** invite également à prendre connaissance des avis relatifs au projet de méthodologie tarifaire concernant les activités d’HYDRIA pour la période régulatoire 2027-2028 et le projet de méthodologie tarifaire de VIVAQUA pour la période 2027-2031 également approuvés le 20 novembre 2025 dans la mesure où ceux-ci traitent d’aspects connexes aux considérations émises dans le présent avis.

1.3 Conséquences socio-économiques

Brupartners exprime sa vive inquiétude à propos des conséquences de l’augmentation des prix proposée par la PTA. Il insiste sur le fait que toute hausse des tarifs de l’eau peut impacter négativement, parfois vivement, tant des ménages que des acteurs économiques et ce, d’autant plus que cette hausse des tarifs intervient dans un contexte socio-économique extrêmement préoccupant.

Brupartners rappelle que la Région de Bruxelles-Capitale a le plus haut taux de précarité hydrique en Belgique¹ (21 % des ménages souffraient de précarité hydrique en 2020) et que les factures de fournitures d'énergie et d'eau, si elles n'en sont évidemment pas l'unique cause, participent aux situations de surendettement des ménages bruxellois.

Par ailleurs, le prix de l'eau représente un coût dans le fonctionnement des entreprises et la plupart des acteurs économiques n'ont pas accès à un réseau d'eau de qualité industrielle (bien que des avancées dans ce domaine sont à saluer). Il rappelle également que le budget à destination des frais de fonctionnement (gestion des déchets, eau, énergie, essence...) des entreprises non-marchandes (enseignement, soins de santé, centres d'hébergement et toutes autres institutions non-marchandes) dépend de subsides publics octroyés en enveloppes fermées. Ces enveloppes n'ont été ni rehaussées, ni indexées depuis plusieurs années. Conscient de la nécessité de prendre en considération avec sérieux la réalité budgétaire s'imposant à la Région de Bruxelles-Capitale, **Brupartners** invite dès lors l'ensemble des acteurs concernés à dialoguer afin d'examiner la possibilité de prévoir les lignes budgétaires nécessaires pour assurer le financement des entreprises non-marchandes, et ce dans le respect de l'équilibre nécessaire avec les acteurs du marchand et, plus précisément, les TPE et PME qui seront également impactées par cette augmentation tarifaire. Il rappelle que cette augmentation de coût engendra *de facto* une diminution du budget disponible pour mener à bien les services d'intérêt général, de qualité et accessibles pour tous.

Insistant pour qu'une attention scrupuleuse soit accordée aux impacts économiques et sociaux de la tarification de l'eau, **Brupartners** estime que cette PTA ne fera qu'accentuer la fragilité des populations les plus exposées au risque de pauvreté en période de crise. Il rappelle qu'entre janvier 2011 et janvier 2021 le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale en Région bruxelloise a augmenté de 65%². **Brupartners** souhaite donc que cette augmentation du prix de l'eau soit neutralisée pour les ménages en situation de précarité. Il invite également le Gouvernement à réfléchir à un mécanisme visant à limiter ou éliminer les effets de seuils de l'intervention sociale.

En outre, **Brupartners** souligne également le risque pour le tissu économique bruxellois de l'introduction d'une PTA alors que les entreprises bruxelloises sont pour l'instant confrontées aux conséquences d'une situation macro-économique instable, d'une inflation galopante et d'une hausse des prix de l'énergie et des matières premières importante. **Brupartners** demande donc, à l'instar de ce qui a été fait pour les entreprises actives dans des secteurs sensibles à la hausse des prix de l'énergie, d'étudier scrupuleusement l'impact sur les activités économiques des entreprises consommant de grandes quantités d'eau.

Plus globalement, **Brupartners** considère qu'il est urgent, pour des raisons économiques et environnementales, de mener une réflexion profonde sur la distribution et la récupération d'une eau de qualité industrielle en Région de Bruxelles-Capitale.

1.4 Différence de prix entre les Régions

S'il est instructif d'observer les pratiques des autres Régions en matière de tarification de l'eau, **Brupartners** estime qu'une comparaison mécanique des tarifs entre Régions ne peut constituer, à elle seule, un argument suffisant pour justifier une augmentation tarifaire.

¹ [Baromètre de la précarité énergétique et hydrique 2022, Fondation Roi Baudouin.](#)

² [Baromètre social 2021, Observatoire de la Santé et du Social.](#)

Conscient des défis causés par des années de sous-investissements dans les réseaux et les infrastructures (entraînant des besoins accrus de financement des acteurs dont la facturation est une des sources de financement importante), **Brupartners** estime que les analyses visant à déterminer une tarification de l'eau équitable et soutenable en Région de Bruxelles-Capitale doivent s'appuyer sur le principe de coût-vérité et la nécessité de garder un service et des infrastructures de qualité mais également tenir compte des spécificités urbaines (extrême densité du réseau, contexte urbain ne permettant pas certaines solutions envisageables dans les autres Régions (citernes d'eaux de pluie, puits locaux,...)) et sociales de notre Région (coût de la vie plus élevé, haut taux de pauvreté pouvant justifier des interventions publiques induisant un écart entre le coût-vérité de l'eau et sa tarification effective...).

1.5 Service client

Brupartners souligne l'importance de garantir un service client efficace, accessible et réactif, afin de permettre aux usagers d'entrer facilement en contact avec VIVAQUA.

Dans un contexte socio-économique tendu et marqué par une hausse du prix de l'eau, un nombre croissant de ménages et d'entreprises risque d'être confronté à des difficultés. **Brupartners** insiste dès lors sur la nécessité d'un accompagnement renforcé et d'un traitement diligent des demandes, en particulier celles émanant des CPAS, qui interviennent souvent dans des situations sociales urgentes.

*

* *